

Les subventions pour la vie étudiante : comment ça marche ?

Subvention Établissement + Subvention BDE = Subvention Vie Étudiante

Tout au long de l'année : Pour chaque achat mobilisant la subvention vie étudiante, une facture ou un devis doit être émis et conservé. Ce justificatif est envoyé au BDE (à l'adresse bde.tresorerie@agroparistech.fr avec l'objet [SUBVENTION _(nomasso)]) et la somme demandée est explicitement mentionnée dans le texte du mail. **La subvention est donc versée par remboursement suite à la réception de chaque mail.** Chaque asso remplit sa compta au fur et à mesure en vue du bilan financier, du bilan de trésorerie et du bilan d'activité. L'utilisation de la subvention vie étudiante et sa distribution selon les postes de dépense doivent apparaître clairement. Nous rappelons que les assos sont tenues de respecter la **charte d'affiliation au BDE.**

En juin-juillet, les projets de chaque asso pour l'année suivante doivent déjà commencer à être réfléchis.

En août, les dossiers de demande de subvention sont envoyés par le BDE aux associations, qui fournissent leurs bilans et leurs prévisions de trésorerie pour l'année suivante.

Fin septembre, les comptes sont clos et **les dossiers sont tous envoyés au BDE** (ce qui veut dire que pour certaines assos, ce sont les prédécesseurs qui font la demande pour les successeurs). A partir du moment où **les comptes sont clos**, toute dépense est attribuée à l'exercice suivant, même si le budget n'est pas encore fixé, on peut admettre qu'entre mi septembre et fin décembre les associations ont leurs dépenses « en suspens » et si des dépenses majeures doivent avoir lieu dans cette période (CCGE ou Krib notamment), un dialogue doit être engagé au plus tôt avec le BDE.

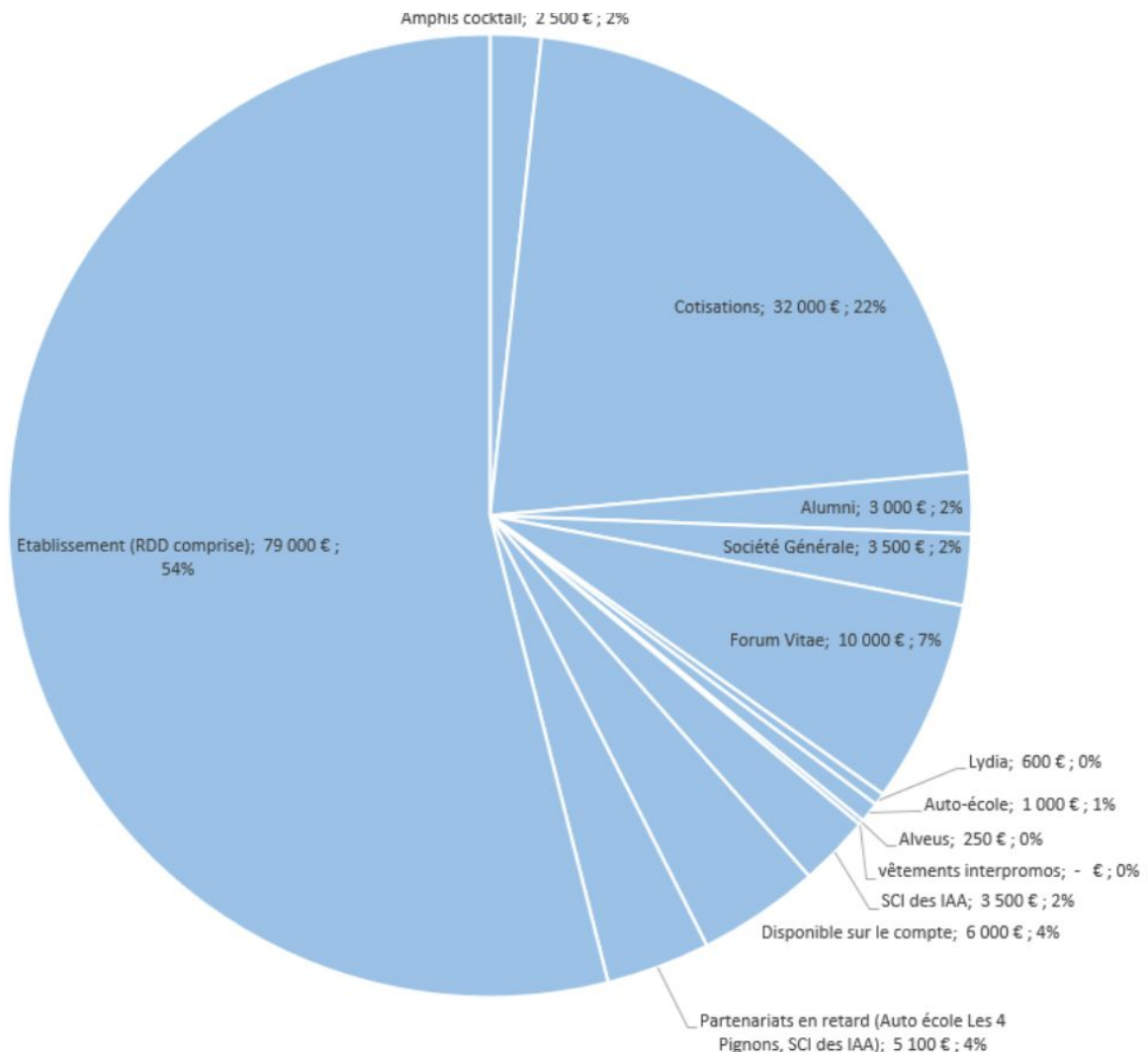
Au fil des réceptions de dossier, le BDE engage **un dialogue avec les associations** s'il y a des points d'incompréhension dans les dossiers.

En parallèle, le BDE rédige un **rapport pré-CEVE** présentant la vie étudiante de l'année écoulée, les bilans, les prédictions de bénéfice du BDE et **propose la répartition des subventions BDE et Établissement pour chaque asso.** Avant le CEVE, un dialogue avec la DEVE est engagé afin d'exposer les points majeurs de ce rapport (problèmes, enjeux, répartition du budget).

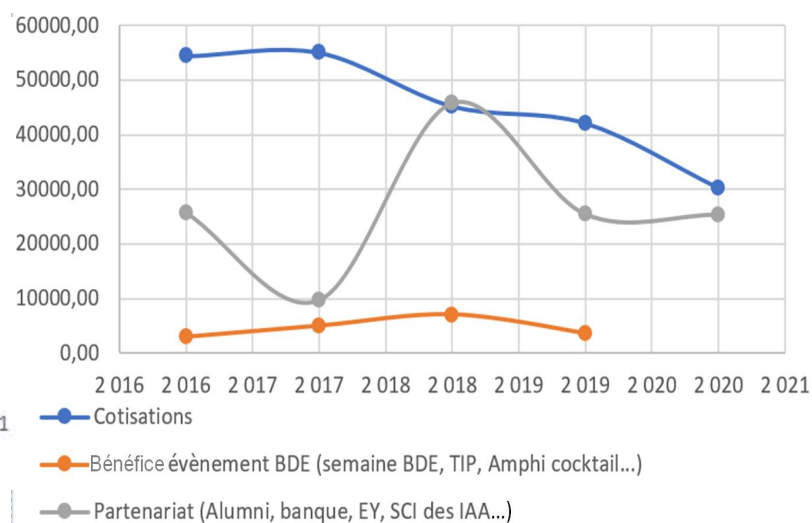
Fin octobre, le CEVE a lieu, la proposition de répartition et le total de la subvention Établissement sont débattus et **votés une première fois** (le BDE peut être amené à réviser sa proposition).

A l'issue du CA fin novembre, si le vote est favorable, le BDE signe une convention avec l'établissement lui permettant d'**attribuer et de communiquer officiellement le budget de chaque association.**

Généralement, l'établissement effectue son virement **fin décembre** sur le compte du BDE.



Détail de la subvention Vie étudiante de 146 450 euros :
Subvention Établissement + Subvention BDE (prévisionnelle) pour 2020-2021



Évolution de la subvention Établissement (en euros) à la suite du CA et de la subvention BDE réelle (bénéfice)

Evolution des différentes sources de la subvention BDE (en euros) depuis 2016

Budget 2020-2021

Le BDE a revu à la baisse les estimations de recettes concernant les amphis cocktails, les partenariats et les cotisations. En effet, étant donnée la situation sanitaire actuelle, les entreprises sont réticentes à se déplacer à l'Agro et les étudiants ne souhaitent pas s'engager auprès des partenaires. Le Forum Vitae prévoit de réduire son aide pour le BDE, passant de 15 000 à 10 000 euros.

De plus, le BDE a eu beaucoup de difficulté à récolter les cotisations des élèves en 2A. En effet :

- le COVID en fin d'année 2019-2020 a empêché les permanences sur Grignon (afin de récolter les cotisations des futurs 2A), donc les étudiants pensent qu'ils ne vont pas avoir de vie associative cette année (début d'année aseptisé et fin d'année en stage). S'ajoute à cela l'annulation du WEI et le remboursement de leurs billets très tardifs qui les ont fortement découragés à dépenser davantage d'argent dans une vie étudiante qui s'annonçait déjà réduite.

- Malgré une communication importante, des difficultés ont été rencontrées pour faire passer le message que la cotisation est vraiment importante, et que c'est la dernière fois qu'ils cotisent.

Le résultat de ce manque de cotisation est une perte de **10 000 euros par rapport à 2019/2020**. Ainsi, une augmentation de l'écart entre tarifs cotisants et non-cotisants est peut-être à envisager (malgré la grande réticence des associations à ce sujet, déjà discuté pour 2019-2020 par les 193). D'autres solutions pour améliorer la politique de cotisations sont actuellement débattues.

Finalement, la subvention BDE totale s'élèverait selon les estimations à **62 350 euros pour 2020/2021**.

Le BDE a décidé d'attribuer pour 2020-2021 une part de subvention BDE plus élevée aux associations dont les membres ont cotisé*. En effet, les associations 1A sont celles dont la part du BDE est la plus élevée (entre 60% et 70% de leur subvention proposée pour 2020-2021 vient du BDE). Les associations de Paris-Massy ont une part intermédiaire (entre 15% et 50% de leur subvention proposée pour 2020-2021 vient du BDE). Une telle fluctuation s'explique par la diversité d'ordres de grandeurs des budgets de ces associations et par le fait qu'elles organisent des événements inter-promotions. Enfin les associations de Nancy et Montpellier, où il n'y a presque pas de cotisants au BDE (une seule cotisation 2A à Nancy cette année), ont la part BDE la plus faible (entre 0% et 20%).

*Ce paragraphe provient du rapport pré-CEVE rédigé par les trésorières du BDE. Les proportions citées sont respectées même si les budgets ont été revus à la baisse (entre CEVE et CA) par la décision du CEVE de ne pas augmenter la subvention Établissement par rapport à l'année 2019-2020. En effet, lors du CEVE, la subvention Établissement proposée par le BDE s'élevait à 80 350 euros, et 79 000 euros ont été votés par le CEVE puis le CA pour cette subvention.

Associations Union des Elèves (UDE)

Association	2020-2021			
	Subvention demandée	Subvention proposée	Part du BDE	Part de l'établissement
UDE Grignon	50 500	28 450	21 255	7 195
UDE Paris-Massy	31 113	11 150	3 700	7 450
UDE Nancy	21 130	7 450	0	7 450
UDE Montpellier	1500	750	0	750

TOTAL :			24 955	22 845
----------------	--	--	--------	--------

Associations culturelles

Association	2020-2021			
	Subvention demandée	Subvention proposée	Part du BDE	Part de l'établissement
BDA	20 823	8 900	8 000	900
AgroCôtéFerme	2 374	1 040	800	240
AgroIsrael	5 500	1 350	400	950
Agrow'Up	800	490	250	240
Concours Terr'eau Fertile	7 000	3 750	1 900	1 850
Rise'Up	2 500	800	700	100
Communauté Chrétienne	1 675	500	300	200
Caribaret	13 000	8 450	2 000	6 450

TOTAL :			14 350	10 930
----------------	--	--	--------	--------

Associations organisatrices de conférences ou colloques

Association	2020-2021			
	Subvention demandée	Subvention proposée	Part du BDE	Part de l'établissement
TED x AgroParisTech	4 000	1 900	1 500	400
AgroBiotech	1 000	600	300	300
Les débat de l'Agro	600	300	100	200
Noise	13 079	1 400	900	500

TOTAL :			2 800	1 400
----------------	--	--	-------	-------

Associations solidaires

Association	2020-2021			
	Subvention demandée	Subvention proposée	Part du BDE	Part de l'établissement
MYLAA	1 500	1 200	900	300
Mission Ganesh Himal	2 000	1 700	1 100	600
Agro Contre le Paludisme	5 000	2 400	1 600	800
IFSA Nancy	3 000	1 800	400	1 400
Ingénieurs Sans Frontières	1 500	1 250	850	400
AgroMigrateurs	700	500	100	400
AgroBienvenue				

TOTAL :			4 950	3 900
----------------	--	--	-------	-------

Associations festives				
-----------------------	--	--	--	--

Association	2020-2021			
	Subvention demandée	Subvention proposée	Part du BDE	Part de l'établissement
Gala	15 000	6 900	3 500	3 400
Cellule Animation Paris-Massy	16 600	2 900	1 000	1 900
Festiv	2 460	1 350	1 000	350
Accueil et Intégration	3 000	2 900	1 000	1 900

TOTAL :		6 500	7 550
----------------	--	-------	-------

Associations alimentaires				
---------------------------	--	--	--	--

Association	2020-2021			
	Subvention demandée	Subvention proposée	Part du BDE	Part de l'établissement
Association œnologique	4 600	2 300	1 400	900
Association Bière		0		
Concours Cuisine des Grandes Ecoles	150	150	75	75

TOTAL :		1 475	975
----------------	--	-------	-----

Associations sportives				
------------------------	--	--	--	--

Association	2020-2021			
	Subvention demandée	Subvention proposée	Part du BDE	Part de l'établissement
Jumping AgroParisTech	2 000	1 000	700	300
Défi Voile	1 590	1 000	1 000	0
Association Mécanique	1 600	1 000	900	100
AgroParisPêche	2 200	800	600	200

TOTAL :		3 200	600
----------------	--	-------	-----

Association	2020-2021			
	Subvention demandée	Subvention proposée	Part du BDE	Part de l'établissement
RDD	29 000	29 000	200	28800

TOTAL :		200	28 800
----------------	--	-----	--------

Association	2020-2021			
	Subvention demandée	Subvention proposée	Part du BDE	Part de l'établissement
BDE	4 000	3 900	1 900	2 000

TOTAL :		1 900	2 000
----------------	--	-------	-------

		Part du BDE	Part de l'établissement
TOTAUX		60 330	79 000

Les associations dont le nom figure en rouge sont celles n'ayant pas dépensé la moitié de leur subvention en 2019/2020. Cet argent a été conservé sur le compte du BDE (catégorie « disponible sur le compte » du diagramme ci-avant) et à été redistribué dans les budgets des associations de 2020/2021.